



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

- 9 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180411-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 4 avril 2018

TARIFS POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE SEPTEMBRE 2018 A AOUT 2019

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Patricia QUERO-RUEN, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Anne-Valérie RODRIGUES, Pascaline ALNO à Jean-Luc MADEC, Bernard CLERGEON à David DREGOIRE, Isabelle LE RIBLAIR à Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 25
Pouvoirs : 08

n°11

DIRECTION CULTURE

TARIFS POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SEPTEMBRE 2018 A AOUT 2019

Rapporteur : Katherine Gianni

L'école de musique Maurice Ravel a pour mission principale la formation artistique des amateurs tournés vers l'autonomie et la diversité des genres musicaux.

Elle est ouverte sur la ville, initie diverses actions et participe fortement aux événements culturels sur la commune, mettant ainsi en valeur les pratiques collectives des enfants et jeunes pratiquants.

Les tarifs enfants - jeunes s'appliquent jusqu'aux 18 ans du jeune (prolongation possible jusqu'à 25 ans pour les étudiants et demandeurs d'emploi sur justificatif).

Il a été appliqué une augmentation de 1%, arrondi au chiffre supérieur.

Cycle 1 et 2	Lettre de quotient	Tarif enfants - jeunes 2017/2018	Tarifs enfants - jeunes 2018/2019	Tarif adulte 2017/2018	Tarif adulte 2018/2019
Quotient	B	92,00 €	93,00 €	142,00 €	143,00 €
	C	106,00 €	107,00 €	157,00 €	158,50 €
	D	162,00 €	163,50 €	212,00 €	214,00 €
	E	263,00 €	265,50 €	313,00 €	316,00 €
	F	313,00 €	316,00 €	364,00 €	367,50 €
	G	376,00 €	380,00 €	426,00 €	430,00 €
	H	419,00 €	423,00 €	470,00 €	474,50 €
Extérieur	I	495,00 €	500,00 €	555,00 €	560,50 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
 Reçu en préfecture le 09/04/2018
 Affiché le - 9 AVR. 2018
 ID : 056-215601626-20180404-DB20180411-DE

Ateliers	Lettre de quotient	Tarif jeunes 2017/2018	Tarifs jeunes 2018/2019	Tarif adulte 2017/2018	Tarif adulte 2018/2019
Quotient	B	54,00 €	54,50 €	84,00 €	85,00 €
	C	79,00 €	80,00 €	109,00 €	110,00 €
	D	79,00 €	80,00 €	109,00 €	110,00 €
	E	111,00 €	112,00 €	141,00 €	142,50 €
	F	131,00 €	132,00 €	162,00 €	163,50 €
	G	153,00 €	154,50 €	184,00 €	186,00 €
	H	172,00 €	173,50 €	203,00 €	205,00 €
Extérieur	I	259,00 €	261,50 €	303,00 €	306,00 €
Pratiques collectives		53,00 €	53,50 €	53,00 €	53,50 €

Cycle 1 et 2 - Ateliers

Réduction de 20 % pour le deuxième enfant inscrit.

Un acompte de 50 € est demandé à l'inscription

LOCATION D'INSTRUMENTS		1ère, 2ème et 3ème année	1ère, 2ème et 3ème année
		2017/2018	2018/2019
Quotient	B C D E	25,00 €	25,50 €
	F G H	50,50 €	51,00 €
	Extérieur	136,00 €	137,00 €

Pour certaines disciplines, le prêt de l'instrument est possible pour une période de 2 ans non renouvelable. Pour la 3^{ème} année, possible suivant les disponibilités. Pour un achat, il est conseillé de se rapprocher du professeur.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

- 9 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180411-DE

Stage musique de chambre	Eté 2018	Eté 2019
Tarif 1	500,00 €	500,00 €
Tarif 2	340,00 €	340,00 €

Le tarif 1 : frais pédagogiques, hébergement, repas du midi et du soir

Le tarif 2 : frais pédagogiques et repas du midi

Acompte demandé à l'inscription : 100 €

Stage (atelier MAO, master class...)	2017/2018	2018/2019
Tarif 1	5,00 €	5,00 €
Tarif 2	15,00 €	15,00 €
Tarif 3	30,00 €	30,00 €
Tarif 4	40,00 €	40,00 €
Tarif 5	50,00 €	50,00 €

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, Relations Internationales » du mercredi 21 mars 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 26 mars 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les tarifs de l'école de musique de septembre 2018 à août 2019

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire